



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 211/2022
Date de la séance du CE : 2 mars 2022
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2021.STA.1523
Classification : Non classifié

Rapport d'activité 2021 du Contrôle des finances. Prise de connaissance

Sur proposition de la Chancellerie d'État, le Conseil-exécutif arrête:

- 1) Il est pris connaissance du rapport d'activité 2021 du Contrôle des finances.
- 2) La Chancellerie d'État est chargée de veiller à ce que le rapport d'activité 2021 du Contrôle des finances soit soumis en temps voulu au Grand Conseil pour prise de connaissance.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Chancellerie d'Etat

Pièces jointes
– Rapport d'activité 2021 du Contrôle des finances